

Rapport financier 2002

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses**

Band (Jahr): - **(2002)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

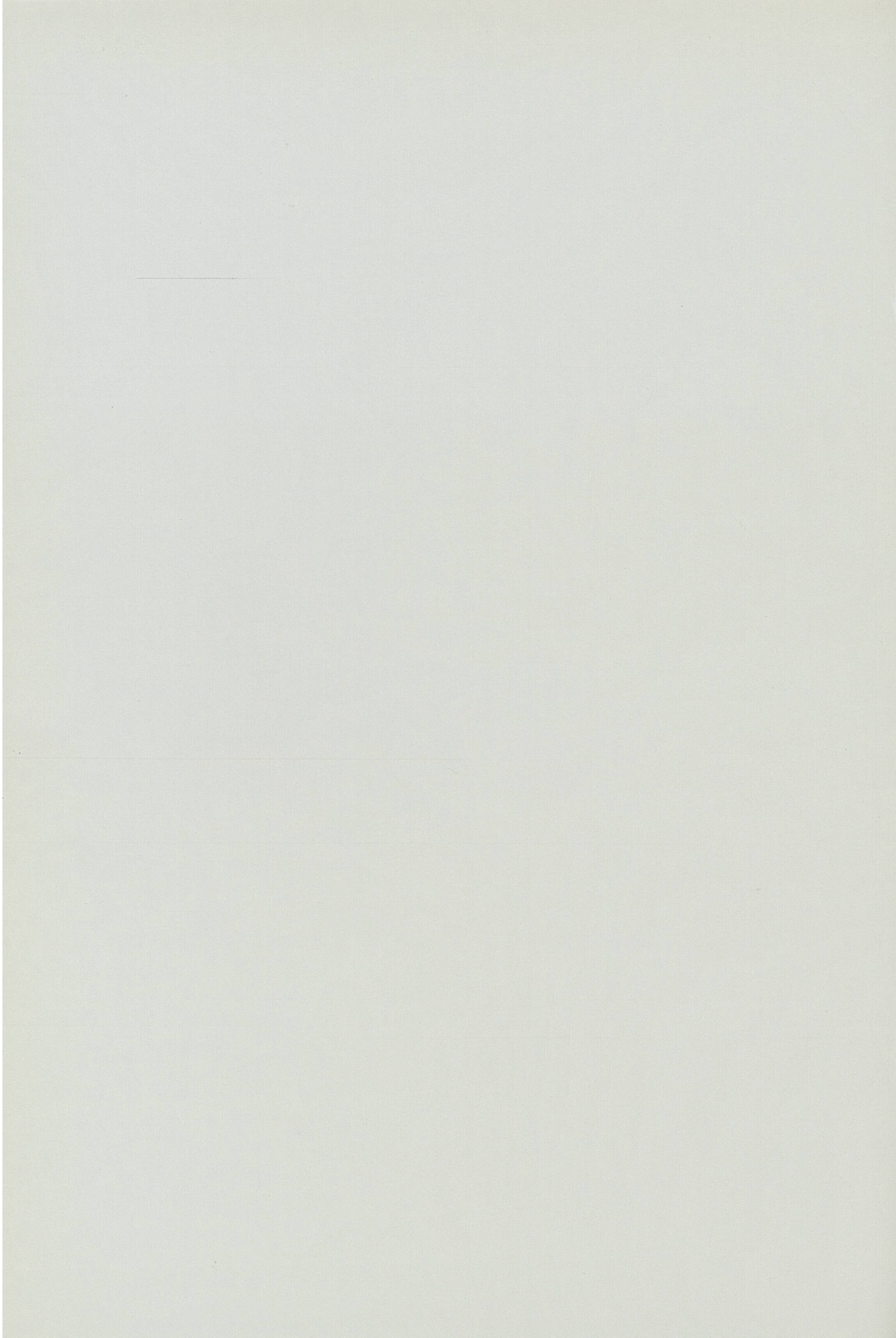
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le temps du bilan.



Rapport du groupe CFF

Compte de résultat du groupe	5
Bilan du groupe	6
Tableau de financement du groupe	8
Annexe aux comptes du groupe 2002	9
Informations sur les segments voyageurs, marchandises, infrastructure et unités centrales	32
Liste des participations du groupe	38
Rapport du réviseur des comptes consolidés	40

SA CFF

Compte de résultat	41
Bilan	42
Tableau de financement	44
Annexe aux comptes annuels 2002	45
Proposition d'utilisation du bénéfice	60
Rapport de l'organe de révision	61

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

BY [Name]

CHAPTER 1: INTRODUCTION

1.1 THE SCOPE OF PHILOSOPHY

1.2 THE HISTORY OF PHILOSOPHY

1.3

1.4

1.5

1.6

1.7

1.8

1.9

1.10

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M CHF	Annexe	2002	2001
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 917,1	2 919,7
Indemnités compensatoires	2	617,6	637,4
Produits résultant de la location d'immeubles	3	279,6	263,0
Produits accessoires	4	588,0	540,0
Autres produits	5	151,5	25,2
Prestations propres	6	549,4	576,6
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	7	1 306,9	1 225,4
Déductions sur les produits	8	-86,2	-155,9
Total des produits d'exploitation		6 323,9	6 031,4
Charges d'exploitation			
Charges de matières	9	-466,3	-445,0
Charges de personnel	10	-3 021,6	-2 855,2
Autres charges d'exploitation	11	-1 137,9	-1 193,5
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	12	-1 179,7	-1 002,7
Charges d'investissement non activées	13	-324,4	-289,3
Total des charges d'exploitation		-6 129,9	-5 785,7
Résultat d'exploitation avant dotation de la provision RPC 16		194,0	245,7
Engagements de prévoyance RPC 16	14	-183,0	0,0
Résultat d'exploitation après dotation de la provision RPC 16		11,0	245,7
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	15	111,2	147,1
Produits exceptionnels	16	23,6	1 383,4
Charges exceptionnelles	17	-6,5	-1 302,7
Chance ¹	18	-17,3	-21,8
EBIT		122,0	451,7
Produits financiers	19	139,8	143,3
Charges financières	20	-274,0	-278,9
Perte/Bénéfice avant impôts		-12,2	316,1
Charges d'impôts	21	-3,3	-2,1
Intérêts minoritaires		3,5	0,1
Perte/Bénéfice du groupe		-12,0	314,1

¹ Inscrit l'année précédente sous les charges exceptionnelles

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe

Bilan du groupe CFF.

Actifs.

6

M CHF	Annexe	31.12.2002	31.12.2001
Actifs circulants			
Liquidités	22	963,8	666,4
Titres		0,9	2,1
Créances résultant de ventes et de prestations de services	23	545,7	689,8
Autres créances	24	239,7	287,7
Stocks et travaux en cours	25	258,1	209,1
Actifs de régularisation	26	264,8	366,0
Total des actifs circulants		2 273,0	2 221,1
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	27	3 150,3	4 302,4
Immobilisations corporelles	28	16 941,5	16 298,1
Infrastructures en construction	28	6 214,0	5 641,5
Immobilisations incorporelles	29	203,8	83,4
Total des actifs immobilisés		26 509,6	26 325,4
Total des actifs		28 782,6	28 546,5

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe

Passifs.

M CHF	Annexe	31.12.2002	31.12.2001
Dettes			
Dettes financières à court terme	30	31,1	133,8
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	31	729,2	931,8
Autres dettes à court terme	32	145,7	176,2
Passifs de régularisation	33	849,7	965,0
Provisions à court terme	34	357,5	190,8
Total dettes à court terme		2 113,2	2 397,6
Dettes financières à long terme	35	4 626,7	3 750,0
Autres dettes à long terme	36	8 025,7	8 134,3
Provisions à long terme	34	2 364,4	2 600,6
Impôts latents		2,3	1,8
Total dettes à long terme		15 019,1	14 486,7
Total des dettes		17 132,3	16 884,3
Intérêts minoritaires		16,8	16,8
Capitaux propres			
	37		
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes		2 069,1	2 076,8
Réserves provenant de bénéfices		576,4	254,5
Perte/Bénéfice du groupe		-12,0	314,1
Total des capitaux propres		11 633,5	11 645,4
Total des passifs		28 782,6	28 546,5

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe

Tableau de financement du groupe CFF.

8

M CHF	2002	2001
Perte/Bénéfice du groupe	-12,0	314,1
Amortissements sur les valeurs comptables résiduelles ¹	0,0	62,7
Amortissements sur les actifs immobilisés	1 179,7	1 002,7
Charges d'investissement non activées	324,4	289,5
Variation des provisions à long terme	12,8	-128,8
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-111,2	-147,1
Prestations propres activées	-549,4	-388,8
Evaluation selon la méthode de mise en équivalence	5,3	-11,9
Cash flow	849,6	992,4
Variation des titres	1,2	0,9
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	145,8	-136,6
Variation des stocks et travaux en cours	-48,6	13,9
Variation des autres actifs circulants	354,6	-234,9
Variation des dettes à court terme	-166,2	275,5
Variation des intérêts minoritaires	-3,6	0,0
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	1 132,8	911,2
Modification du périmètre de consolidation	-14,0	-22,3
Achat d'immobilisations financières	-122,9	-253,3
Vente d'immobilisations financières	239,0	255,0
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-2 496,9	-2 239,6
Désinvestissements immobilisations corporelles	106,7	271,2
Investissements immobilisations incorporelles	-22,2	-7,5
Flux de fonds relatifs aux investissements	-2 310,3	-1 996,5
Variation des dettes financières à court terme	-102,6	-12,0
Variation des dettes financières à long terme	845,5	-316,2
Variation des autres dettes à long terme	732,7	700,2
Dividendes aux intérêts minoritaires	-0,7	-0,7
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	1 474,9	371,3
Variation des flux	297,4	-714,0
Liquidités au 1 ^{er} janvier	666,4	1 380,4
Liquidités au 31 décembre	963,8	666,4
Variation des liquidités	297,4	-714,0

¹ Inscrits sous les amortissements sur actifs immobilisés

Annexe aux comptes du groupe 2002.

Principes de consolidation.

Généralités. Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux «Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

9

L'exception suivante mise à part, les principes d'évaluation et de consolidation sont les mêmes que pour l'exercice précédent:

Conversion des monnaies étrangères. La méthode utilisée pour la conversion des monnaies étrangères dans le compte de résultat a été modifiée en 2002. Dorénavant, le cours moyen sera appliqué en lieu et place du cours du jour de clôture.

Date de clôture. L'exercice compte douze mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (SA CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, ayant conclu un accord avec la SA CFF, la Confédération jouit dans ce cas d'une influence prépondérante. Le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Etant donné les restructurations en cours et prévues au sein des participations de la SA CFF dans les entrepôts, la participation de 100% dans CSC Basel AG est encore prise en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figurent à la page 38.

Méthode de consolidation. La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50%, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires figurant dans les états financiers du groupe correspondent à la part des tiers aux capitaux propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

10

Conversion des monnaies étrangères. Les actifs et les dettes des bilans établis en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de clôture. Les capitaux propres sont convertis au cours historique, les produits et les charges au cours moyen.

Les cours de change suivants ont été appliqués dans les présents comptes:

	Cours moyen 2002	Cours du jour de clôture 31.12.2002	Cours du jour de clôture 31.12.2001
EUR	1,48	1,47	1,48

Goodwill. Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans.

Principes d'évaluation.

Généralités. Les comptes du groupe, qui sont établis en conformité avec les principes d'évaluation et de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, sont basés sur les comptes des sociétés du groupe, eux aussi établis selon ces normes.

11

Actifs circulants. Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques latents par des correctifs de valeur forfaitaires.

Les **stocks** ont été comptabilisés dans les actifs immobilisés – soit au coût d'acquisition soit au prix de revient – selon le principe de la valeur la plus basse. Le prix de revient s'obtient en additionnant les dépenses liées aux achats de matériel et les coûts de fabrication (prix de revient global). Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés dans les produits financiers.

Actifs immobilisés. Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées. Celles dans lesquelles la SA CFF détient au moins 20% des voix sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence et les autres figurent dans les comptes au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immobilisations financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des participations non consolidées et envers l'actionnaire qui sont portées en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

Equipements techniques, électrotechniques et mécaniques	15-25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique	4
Systèmes de télécommunication	2-20
Véhicules	
– Locomotives et véhicules moteurs	25
– Voitures et wagons	20
– Wagons de service	30
– Véhicules routiers et autres	10-25
– Technique ferroviaire	20-50
Raccordement, alimentation, évacuation	15-25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50-75

Les contrats de leasing qui, sur le plan économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières. Les gains issus de ce type d'opérations donnent lieu à la constitution de provisions qui sont dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

12

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts relatifs à un projet. Les coûts ne pouvant pas être inscrits à l'actif sont pris en considération jusqu'à la fin du projet par des corrections de valeur.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droit d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements sont linéaires sur toute la durée d'utilisation.

Dettes. Les affectations à la **prévoyance professionnelle** sont conformes aux prescriptions de la LPP. La plupart des institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

En principe, la prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. Certaines sociétés sont toutefois affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

Les RPC 16 régissent la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elles obligent donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par les RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie d'entreprise.

Les **impôts latents** concernent uniquement les sociétés en participation, la SA CFF et CFF Cargo SA n'étant pas soumises à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. La provision est constituée selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptée en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Aucun report significatif des pertes et aucun avoir fiscal ne sont actuellement à prendre en considération.

Instruments financiers dérivés. Dans le domaine financier, la SA CFF applique une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant des incidences sur le compte de résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions hors bilan permet de contrôler les risques.

Remarques concernant les comptes du groupe.

13

0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le cercle des participations entièrement consolidées a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- Passaggio Rail SA, Olten: achat d'une participation de 60% (janvier 2002)
- Swiss Rail Cargo Köln GmbH, Cologne: participation de 51% dans la nouvelle société (juin 2002)
- SBB GmbH, Lörrach: participation de 100% dans la nouvelle société (novembre 2002)
- MThB Deutschland GmbH, Constance: achat d'une participation de 100% (décembre 2002)

Sorties:

- Aucune

1 Produits du trafic

M CHF	2002	2001
Trafic voyageurs	1 797,2	1 714,4
Trafic marchandises	985,4	1 049,3
Prestations ferroviaires	119,2	141,4
Infrastructure	15,3	14,6
Produits du trafic	2 917,1	2 919,7

Les produits du trafic sont stables. Le produit du trafic voyageurs affiche une progression de 4,8%. En revanche, celui du trafic marchandises est en repli de 6,1%, ce qui s'explique par la morosité conjoncturelle qui sévit en Europe et par les interruptions du trafic sur l'axe Nord-Sud. D'une manière générale, les prestations ferroviaires vendues au cours de l'exercice sous revue ont diminué alors que celles relevant de l'infrastructure ont légèrement augmenté.

2 Indemnités compensatoires

M CHF	2002	2001
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	317,1	324,7
Cantons	189,9	212,0
Contributions de tiers	0,3	2,4
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	507,3	539,1
Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises pour le trafic combiné	32,7	37,4
. / . écart avec l'exercice 2000	0,0	-17,0
pour les autres trafics marchandises	59,3	61,9
Total des subventions concernant le prix des sillons	92,0	82,3
Indemnités compensatoires versées à Cargo pour le trafic combiné	18,3	16,0
Indemnités compensatoires	617,6	637,4

14

En 2002, la pratique concernant la comptabilisation des indemnités compensatoires versées par la Confédération en faveur de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) a été modifiée, en application d'une directive de l'Office fédéral des transports (OFT). Auparavant, les subventions allouées à la ZVV étaient directement déduites des prestations de la Confédération destinées aux infrastructures (voir remarque 7). Désormais, elles seront déduites des indemnités compensatoires versées par les cantons. Pour l'exercice 2002, la part ZVV s'élève à 30 millions de francs.

La Confédération a versé une indemnité compensatoire supplémentaire de 0,2 million de francs pour le trafic voyageurs régional afin de couvrir les coûts liés au transport accompagné des véhicules à moteur pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard. L'indemnité versée à Cargo au même titre est de 2,3 millions de francs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les revenus issus de la location des immeubles composant le portefeuille immobilier des CFF.

4 Produits accessoires

M CHF	2002	2001
Personnel détaché	1,4	1,6
Prestations de services pour tiers	117,0	135,5
Travaux de maintenance et d'entretien	50,2	31,4
Produits résultant de la location	59,8	31,8
Ventes d'énergie	55,5	92,7
Opérations de change	41,9	51,3
Commissions	109,8	86,1
Matériel et imprimés	34,8	14,0
Participations financières	75,9	61,2
Autres produits accessoires	41,7	34,4
Produits accessoires	588,0	540,0

La hausse des produits accessoires est due non seulement à l'évolution de l'activité normale, mais aussi et surtout aux prestations supplémentaires fournies durant Expo.02 (maintenance, commissions, imprimés et autres produits accessoires).

Le décompte des voitures étant désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute, les produits résultant de la location ont augmenté. En contrepartie, les charges de véhicules ont augmenté du même montant (voir remarque 11).

L'aliénation de participations dans des compagnies d'électricité a entraîné une diminution de la quantité d'énergie produite et par conséquent de l'énergie excédentaire pouvant être vendue.

L'accroissement des participations financières résulte de l'augmentation des taxes perçues auprès des voyageurs sans titre de transport valable et des participations aux frais de publicité et de marketing liés à la vente des abonnements généraux et demi-tarif.

5 Autres produits

La hausse des autres produits s'explique essentiellement par la première consolidation de Passaggio Rail SA, Olten. C'est aussi par le biais de ce poste que la provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché est dissoute.

6 Prestations propres

M CHF	2002	2001
Investissements	345,2	388,8
Etablissement de stocks	204,2	187,8
Prestations propres	549,4	576,6

Les prestations propres liées à Rail 2000 ont été moins volumineuses, ce que reflète la diminution des investissements. En revanche, les prestations propres pour l'établissement de stocks affichent une progression de 16,4 millions de francs, due principalement à des prestations supplémentaires fournies dans le domaine du service du matériel roulant (Expo.02).

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZVV	0,0	-35,6
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	2,9	0,0
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 306,9	1 225,4

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes et sur les investissements non activés. La hausse de ces contributions est liée essentiellement aux investissements réalisés dans le cadre de Rail 2000. La contribution à l'exploitation de l'infrastructure destinée à l'entretien de cette dernière a également augmenté.

La Confédération a versé 2,9 millions de francs aux CFF pour les coûts occasionnés par la fermeture du tunnel routier du St-Gothard. Ce montant comprend, d'une part, une contribution à fonds perdu pour les coûts non activés de la chaussée roulante entre Brunnen SZ et Lugano et, d'autre part, une indemnité compensatoire pour les frais d'exploitation non couverts liés au transport accompagné des véhicules à moteur.

Les prestations de la Confédération englobent également le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV). Cette somme n'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, elle est reversée directement à la ZVV. Jusqu'à présent, elle était donc déduite directement des prestations de la Confédération. Selon les directives de l'Office fédéral des transports (OFT), cette contribution doit dorénavant être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons.

8 Déductions sur les produits

La diminution des déductions sur les produits se justifie par la baisse du solde des bénéfiques et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

Le besoin accru de pièces de rechange induit par les transports effectués dans le cadre d'Expo.02 ainsi que l'utilisation de pièces détachées plus complexes et plus chères pour le nouveau parc de véhicules ICN et IC2000 – en particulier le matériel destiné aux véhicules moteurs, aux voitures et aux machines – ont entraîné une hausse des charges de matières.

10 Charges de personnel

M CHF	2002	2001
Charges de personnel (salaires)	2 529,1	2 470,0
Charges sociales	400,3	327,6
Autres charges de personnel	92,2	57,6
Charges de personnel	3 021,6	2 855,2

La hausse des charges salariales découle, d'une part, de l'augmentation de l'effectif du groupe, qui est due essentiellement à la première consolidation de Passaggio Rail SA, Olten, et à l'accroissement du nombre de collaborateurs chez Securitrans, et, d'autre part, des augmentations de salaires consenties en 2002 et des prestations supplémentaires fournies par le personnel durant Expo.02.

Les coûts à hauteur de 20,5 millions de francs liés aux départs à la retraite anticipée chez CFF Cargo SA ont été imputés sur les charges sociales. L'accroissement des charges sociales est également dû à l'augmentation des contributions à la prévoyance professionnelle en raison des cotisations pour augmentation de gain, à des retraites administratives et à des rachats dans la Caisse de pensions en 2002.

Les autres charges de personnel comprennent les dépenses liées au transfert du domaine de l'apprentissage au sein de la communauté de formation «login» mise sur pied par les CFF et le BLS: tous les apprentis suivant une formation reconnue par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ont été transférés dans «login». Ce poste englobe aussi les loyers pour le personnel auxiliaire engagé pendant Expo.02 ainsi que le bonus pour l'Exposition nationale versé sous forme de chèques Reka au personnel des CFF.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF	2002	2001
Loyer pour immobilisations corporelles	26,3	19,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	202,5	181,5
Charges de véhicules	118,5	73,0
Assurances-choses, droits, taxes	56,3	54,1
Charges d'énergie, évacuation des déchets	119,2	164,6
Charges d'administration et d'informatique	224,7	218,7
Dépenses publicitaires	59,4	50,5
Autres charges d'exploitation	19,2	95,1
Charges pour prestations fournies par des tiers	265,4	278,0
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires	46,4	58,1
Autres charges d'exploitation	1 137,9	1 193,5

La sollicitation accrue du matériel roulant pendant Expo.02 a nécessité des travaux de maintenance supplémentaires qui ont engendré une augmentation des prestations fournies par des tiers.

Les charges de véhicules se sont accrues avant tout en raison de la location de locomotives diesel à des tiers pour assurer les transports de marchandises en Allemagne. Cette augmentation s'explique également par le fait que le décompte des voitures est désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute. En contrepartie, les produits résultant de la location ont aussi augmenté (voir remarque 4).

La diminution des quantités d'énergie achetée, résultat de l'aliénation des participations dans les compagnies d'électricité, s'est traduite par un repli des charges d'énergie. En contrepartie, les ventes d'énergie ont aussi baissé (voir remarque 4).

La valeur comptable résiduelle issue de l'aliénation d'actifs immobilisés figurant à présent dans les amortissements, les autres charges d'exploitation se sont contractées de 74,8 millions de francs (voir remarque 12).

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la SA CFF applique une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires encaissées. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements

M CHF	2002	2001
Amortissements sur immobilisations financières	11,6	8,7
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 034,4	987,4
Amortissements sur immobilisations incorporelles	58,9	6,6
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	74,8	0,0
Amortissements	1 179,7	1 002,7

Les dépréciations sur participations comprennent en particulier le relèvement de 9,5 millions de francs de la correction de valeur sur les prêts accordés aux coopératives d'habitation des cheminots.

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles reflète la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans Rail 2000 et dans le nouveau matériel roulant.

Pendant l'exercice sous revue, les logiciels ont été transférés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles, entraînant un accroissement notable des amortissements sur immobilisations incorporelles.

En 2001, l'amortissement sur les valeurs comptables résiduelles issues de l'aliénation d'actifs immobilisés était comptabilisé dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

13 Charges d'investissement non activées

L'accroissement des charges d'investissement non activées traduit l'accélération de la procédure de décompte final des projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La provision RPC 16 a dû être augmentée de 183 millions de francs en raison du découvert de la Caisse de pensions, induit par la morosité des marchés financiers (voir explications à la remarque 34, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Ces bénéfices sont issus de l'aliénation de participations, en particulier d'une nouvelle tranche de la participation dans TDC Switzerland AG, et de la vente d'immobilisations corporelles.

16 Produits exceptionnels

M CHF	2002	2001
Dissolution de la provision pour joint-venture	0,0	101,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	0,0	1 199,7
Autres produits exceptionnels	23,6	82,7
Produits exceptionnels	23,6	1 383,4

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution de provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

17 Charges exceptionnelles

M CHF	2002	2001
Assainissement du secteur de l'énergie (amortissements, constitution d'une provision)	0,0	1 199,7
Autres charges exceptionnelles	6,5	103,0
Charges exceptionnelles	6,5	1 302,7

Les charges exceptionnelles élevées de l'exercice précédent, dues au report des coûts liés à l'assainissement du secteur de l'énergie depuis le bilan d'ouverture, étaient compensées par un produit exceptionnel de même ampleur, annulant ainsi leur incidence sur le compte de résultat.

18 Chance

Le projet Chance a été lancé afin de réintégrer le personnel dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration. La baisse de ces charges s'explique par la diminution du nombre de personnes concernées.

19 Produits financiers

M CHF	2002	2001
Tiers	85,7	69,8
Sociétés associées	5,7	18,9
Actionnaire	3,0	13,9
Produits financiers et produits des participations d'autres participations	5,2	3,1
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	9,9	12,0
Autres produits financiers	30,3	25,6
Produits financiers	139,8	143,3

20 Charges financières

M CHF	2002	2001
Tiers	189,8	168,8
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	8,4	0,7
Actionnaire	51,6	95,9
Autres charges financières	24,2	13,5
Charges financières	274,0	278,9

Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers EUROFIMA.

21 Charges d'impôts

M CHF	2002	2001
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	3,1	2,1
Impôts latents sur les bénéfices	0,2	0,0
Charges d'impôts	3,3	2,1

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation sont en partie soumises à l'impôt.

22 Liquidités

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Caisse	39,1	35,9
Poste	67,3	41,9
Banques	835,1	407,3
Dépôts à terme	18,2	221,0
Comptes d'attente	4,1	-39,7
Liquidités	963,8	666,4

Conformément aux dispositions actuelles de la loi sur les finances de la Confédération, la SA CFF exécute une grande partie de son trafic des paiements par le biais de l'Administration fédérale des finances (AFF). Les avoirs en comptes courants de 608,2 millions de francs détenus auprès de l'AFF au jour d'établissement du bilan (2001: 20,4 millions de francs) sont comptabilisés sous le poste Banques. La hausse se justifie principalement par le placement de fonds provenant de nouveaux leasings. Fin 2002, la SA CFF n'avait pas de dépôts à terme auprès de l'AFF (2001: 150 millions de francs).

20

23 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	557,6	706,2
– envers des participations non consolidées	20,1	39,1
Corrections de valeur	-32,0	-55,5
Créances résultant de ventes et de prestations de services	545,7	689,8

La diminution des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des tiers reflète l'intensification de la gestion des débiteurs.

24 Autres créances

Les autres créances englobent pour l'essentiel des avoirs de la TVA déductible et de l'impôt anticipé.

25 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Stocks	429,2	371,6
Travaux en cours	24,7	24,7
Corrections de valeur	-195,8	-187,2
Stocks et travaux en cours	258,1	209,1

Les stocks ont augmenté principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant.

Le relèvement des corrections de valeurs est dû aux réévaluations de l'augmentation des stocks.

26 Actifs de régularisation

La diminution des actifs de régularisation est due principalement à la réduction des régularisations pour les décomptes de loyer des immeubles loués (loyers liés au chiffre d'affaires, décomptes de chauffage et de charges, etc.).

27 Immobilisations financières

	Titres à long terme	Participations dans les sociétés associées	Autres participations	Créances à long terme envers des tiers	Créances à long terme envers des participations non consolidées	Créances à long terme envers l'actionnaire	Total
M CHF							
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2002	533,5	125,6	66,5	601,8	414,9	2 606,8	4 349,1
Fluctuations de valeur	0,0	-5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,3
Augmentation	93,3	0,6	9,2	46,4	0,0	0,0	149,5
Diminution	0,0	-25,6	-23,7	-22,2	-365,0	-850,0	-1 286,5
Etat au 31.12.2002	626,8	95,3	52,0	626,0	49,9	1 756,8	3 206,8
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2002	0,0	-7,3	-7,2	-32,2	0,0	0,0	-46,7
Augmentation	-0,1	-1,1	-0,9	-9,5	0,0	0,0	-11,6
Diminution	0,0	0,3	1,4	0,0	0,0	0,0	1,7
Etat au 31.12.2002	-0,1	-8,1	-6,7	-41,7	0,0	0,0	-56,5
Valeur comptable nette							
au 31.12.2002	626,7	87,2	45,3	584,3	49,9	1 756,8	3 150,3

L'augmentation enregistrée dans les titres à long terme est due au réinvestissement du produit des titres, en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

La diminution des participations dans les sociétés associées est due à l'aliénation des participations dans la compagnie d'électricité ENAG ainsi que dans les ports francs de Zurich et de Bâle.

La diminution des autres participations découle essentiellement de la vente d'une partie de la participation dans TDC Switzerland AG.

Le repli des créances à long terme envers des sociétés associées traduit la disparition du prêt accordé à ENAG, du fait de la vente de la participation.

En raison des modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement du découvert de la Caisse de pensions des CFF, les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué de 850 millions de francs (voir remarque 36).

28 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Véhicules (contrats de leasing compris)	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains	Bâtiments	Total immobili- sations corporelles	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2002	10 220,5	11 255,8	4 788,7	1 448,2	3 354,4	31 067,6	6 685,4	37 753,0
Investissements	106,2	31,1	17,8	21,6	2,7	179,4	2 832,3	3 011,7
Modification du périmètre de consolidation	10,7	5,2	14,2	0,0	13,5	43,6	0,3	43,9
Transferts des infrastructures en construction vers les immobilisations corporelles	432,5	936,0	218,5	5,8	104,5	1 697,3	-1 697,3	0,0
Créance d'investissement	-1,0	-76,4	-14,6	0,0	-7,9	-99,9	0,0	-99,9
Diminution des immobilisations	-168,4	-330,8	-321,5	-13,1	-78,4	-912,2	-446,9	-1 359,1
Transferts	0,0	58,7	-272,9	0,0	0,0	-214,2	-14,1	-228,3
Etat au 31.12.2002	10 600,5	11 879,6	4 430,2	1 462,5	3 388,8	31 761,6	7 359,6	39 121,2
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2002	-6 098,4	-3 867,6	-3 260,6	-22,2	-1 520,7	-14 769,5	-1 043,9	-15 813,4
Modification du périmètre de consolidation	-4,5	-1,4	-10,2	0,0	0,0	-16,1	0,0	-16,1
Augmentation	-344,8	-358,9	-117,9	0,0	-58,7	-880,3	-154,1	-1 034,4
Diminution	163,0	277,5	284,7	0,3	58,7	784,2	52,4	836,6
Transferts	0,0	-58,7	120,3	0,0	0,0	61,6	0,0	61,6
Etat au 31.12.2002	-6 284,7	-4 009,1	-2 983,7	-21,9	-1 520,7	-14 820,1	-1 145,6	-15 965,7
dont contrats de leasing	-587,6					-587,6		-587,6
Valeur comptable								
nette au 31.12.2002	4 315,8	7 870,5	1 446,5	1 440,6	1 868,1	16 941,5	6 214,0	23 155,5
dont contrats de leasing	1 404,5					1 404,5		1 404,5

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû principalement à la progression du projet Rail 2000 et à l'acquisition de nouveau matériel roulant.

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation.

29 Immobilisations incorporelles

M CHF	Goodwill	Droits	Logiciels	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 1.1.2002	7,5	99,4	0,0	106,9
Augmentation	9,2	5,1	17,1	31,5
Diminution	0,0	-0,9	-19,5	-20,5
Transferts	0,0	14,2	214,2	228,4
Etat au 31.12.2002	16,7	117,8	211,8	346,3
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1.2002	-4,7	-18,8	0,0	-23,5
Augmentation	-2,6	-6,3	-50,0	-58,9
Diminution	0,0	0,0	1,4	1,5
Transferts	0,0	0,0	-61,6	-61,6
Etat au 31.12.2002	-7,3	-25,1	-110,1	-142,5
Valeur comptable nette au 31.12.2002	9,4	92,7	101,7	203,8

Les logiciels, comptabilisés jusqu'à l'exercice précédent dans les autres immobilisations corporelles, figurent désormais sous les immobilisations incorporelles.

L'augmentation du goodwill résulte pour l'essentiel de l'achat d'une participation dans Passaggio Rail SA, Olten (7,4 millions de francs).

30 Dettes financières à court terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires à court terme	0,3	3,4
Dettes financières envers des tiers	30,8	130,4
Dettes financières à court terme	31,1	133,8

L'emprunt obligataire de 125 millions de francs de Kraftwerk Amsteg AG est arrivé à échéance au printemps 2002. Dans les comptes de l'exercice précédent, il figurait sous les dettes financières à court terme envers des tiers.

31 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
- envers des tiers	532,5	615,1
- envers des sociétés ferroviaires	193,4	316,7
- envers des sociétés associées	3,3	0,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	729,2	931,8

32 Autres dettes à court terme

Ce poste comporte, entre autres, des dettes liées à la TVA, aux décomptes des assurances sociales et au versement d'acomptes pour les loyers liés au chiffre d'affaires, les loyers et charges locatives.

33 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Titres de transport	341,4	298,6
Vacances et heures supplémentaires	0,0	177,6
Charges financières	44,2	44,6
Autres	464,1	444,2
Passifs de régularisation	849,7	965,0

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport individuels.

Les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires sont à présent comptabilisés dans les provisions à court terme.

34 Provisions

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Provisions à court terme	357,5	190,8
Provisions à long terme	2 364,4	2 600,6
Provisions	2 721,9	2 791,4

M CHF	Engagements de prévoyance RPC 16	Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	Atteintes à l'environnement	Assainissement du secteur de l'énergie	Vacances/Heures supplémentaires	Autres provisions	Total
Etat au 1.1.2002	650,0	329,5	104,9	958,3	0,0	748,6	2 791,4
Constitution (nette)	183,0	0,0	0,0	0,0	3,6	155,8	342,4
Elargissement du périmètre de consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1
Utilisation	0,0	-88,9	-8,9	-270,6	-5,3	-181,4	-555,1
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	161,1	-19,0	142,1
Etat au 31.12.2002	833,0	240,6	96,0	687,7	159,5	705,1	2 721,9

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 88,9 millions de francs pour l'année 2002.

Les opérations de dépollution se sont poursuivies et 8,9 millions de francs ont été prélevés sur la provision pour financer les mesures prises en 2002.

La provision constituée au titre de la perte de valeur de la participation dans ENAG (courant industriel 50 Hz) a pu être dissoute suite à la liquidation de cette position. La provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché a également été dissoute. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit servir à compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché pendant les quelque trente années à venir.

Jusqu'à présent, les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires étaient comptabilisés dans les passifs de régularisation.

Les autres provisions contiennent essentiellement des provisions pour l'entretien du matériel roulant, des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles, des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

La morosité des marchés financiers a conduit à une grave détérioration de la couverture des caisses de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne fait pas exception. L'insuffisance de couverture a été calculée au 31 décembre 2002 sur la base de la méthode actuarielle appelée «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté).

L'écart calculé à la date d'établissement du bilan a nécessité le relèvement de la provision RPC 16 de 145 millions de francs. L'augmentation supplémentaire de 38 millions de francs a servi à couvrir le montant passif de 833 millions de francs.

Evolution de la provision pour la prévoyance professionnelle

	Provision RPC 16	Provision à long terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Provision à court terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Total
M CHF				
Etat au 1.1.2002	650,0	240,6	88,9	979,5
Versement à la Caisse de pensions	0,0	0,0	-88,9	-88,9
Constitution	183,0	0,0	0,0	183,0
Transfert	0,0	-84,3	84,3	0,0
Etat au 31.12.2002	833,0	156,3	84,3	1 073,6

Pour calculer les engagements de prévoyance selon les RPC 16, il a été tenu compte des paramètres à moyen et long termes suivants:

Paramètres de la provision pour la prévoyance professionnelle

	2002	2001
Taux d'escompte	4,0%	5,0%
Evolution des salaires	2,0%	2,5%
Evolution des rentes jusqu'au 31.12.2005	1,0%	1,75%
Evolution des rentes à partir du 1.1.2006	0,5%	1,0%
Rendement escompté sur la fortune	5,0%	5,0%

Situation financière concernant les engagements de prévoyance

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Fortune de prévoyance	11 092,0	12 634,0
Engagements de prévoyance	-15 499,0	-14 404,0
Insuffisance de couverture	-4 407,0	-1 770,0
Ecart	-3 574,0	-1 088,0
Montant passif au jour d'établissement du bilan	833,0	682,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions selon les RPC 16 a progressé à 4407 millions de francs. Au 31 décembre 2002, l'écart s'élevait à 3719 millions avant imputation de l'amortissement du montant passif (insuffisance de couverture de 4407 millions moins le montant passif de 688 millions). A la même date, la marge prévue par les RPC 16 atteint 1550 millions de francs, de sorte que l'écart non encore comptabilisé dépasse cette marge de 2169 millions. Ce montant a été réparti sur la durée résiduelle moyenne de service des employés assurés, soit 15 ans, ce qui se traduit par un amortissement annuel de 145 millions de francs.

Charges annuelles nettes liées aux pensions

M CHF	2002	2001
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	229,0	328,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	720,0	679,0
Rendement escompté sur la fortune de prévoyance	-632,0	-647,0
Cotisations des salariés	-134,0	-134,0
Amortissement de l'écart	145,0	0,0
Charges annuelles liées aux pensions	328,0	226,0

35 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires	370,0	123,9
Dettes résultant de contrats de leasing	2 527,8	1 888,8
Dettes hypothécaires	58,6	65,6
Emprunts obligataires	300,0	300,0
Caisse du personnel	1 370,3	1 371,7
Dettes financières à long terme	4 626,7	3 750,0

Les dettes bancaires ont augmenté sous l'effet des participations dans Turbo AG et Kraftwerk Amsteg AG.

Un contrat de leasing financier de 550 millions de francs a été conclu pour l'acquisition de nouveaux trains pendulaires. Pour le reste, l'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

Les emprunts obligataires englobent trois emprunts de Kraftwerk Amsteg AG (voir détails à la remarque 38.6).

La dette envers la Caisse du personnel est constituée d'avoirs d'épargne des collaborateurs actifs et des anciens collaborateurs des CFF.

36 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts à long terme à des tiers	40,4	19,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 985,3	8 115,3
Autres dettes à long terme	8 025,7	8 134,3

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Prêts à taux variable	1 741,1	1 683,1
Prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	1 756,8	2 606,8
Prêts à taux fixe du Fonds pour les grands projets ferroviaires	724,0	558,5
Prêts à taux variable du Fonds pour les grands projets ferroviaires	3 763,4	3 266,9
Total	7 985,3	8 115,3

Le prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF a diminué de 850 millions de francs pendant l'exercice sous revue. La créance envers l'actionnaire (Confédération) s'est contractée du même montant, conformément au plan de financement conclu lors de la création de la Caisse de pensions des CFF.

Le projet Rail 2000 est financé par le biais de prêts octroyés par le Fonds pour les grands projets ferroviaires. Les taux de ces prêts varient entre 2,5 et 3,75%.

Endettement net

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes financières à court terme	31,1	133,8
Dettes financières à long terme	4 626,7	3 750,0
Autre dettes à court terme	8 025,8	8 134,3
Total dettes financières	12 683,6	12 018,1
./. Liquidités, titres et placements en valeur mobilières	-1 591,4	-1 201,7
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-1 756,8	-2 606,8
Endettement net	9 335,4	8 209,6
Variation par rapport à l'exercice précédent	1 125,8	-869,0

L'augmentation de l'endettement net de 1125,8 millions de francs est due, d'une part, aux fonds levés pour réaliser le projet Rail 2000 et, d'autre part, à l'accroissement des dettes résultant de contrats de leasing pour les nouveaux trains pendulaires. A cet égard, les ressources provenant du leasing sont encore comptabilisées en grande partie dans les liquidités et n'influencent la variation de l'endettement net que de manière marginale. L'endettement net s'est également accru en raison de l'augmentation des dettes bancaires à long terme contractées par les sociétés en participation consolidées que sont Turbo AG et Kraftwerk Amsteg AG.

37 Capitaux propres

M CHF	Capital-actions	Réserves provenant de primes/agios	Réserves provenant de bénéfices	Total
Etat au 1.1.2002	9 000,0	2 076,8	568,6	11 645,4
Perte du groupe	0,0	0,0	-12,0	-12,0
Transferts	0,0	-7,7	7,7	0,0
Etat au 31.12.2002	9 000,0	2 069,1	564,4	11 633,5

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi fédérale sur les chemins de fer, les réserves provenant de bénéfices englobent une réserve pour couvrir les déficits futurs.

38 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

38.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Cautionnements et garanties	113,2	127,4
Clauses de responsabilité statutaires	138,7	138,7
Obligations irrévocables d'achat et de financement	13,8	0,9
Engagements résultant du capital social non libéré	104,1	147,3
Total	369,8	414,3

Le groupe CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

38.2 Actifs mis en gage

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Valeur comptable des actifs mis en gage	118,4	89,3
Total	118,4	89,3

38.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

38.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes à court terme	0,4	0,6
Dettes à long terme	0,4	0,4
Total	0,8	1,0

38.5 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Total	72,6	67,1

38.6 Emprunts obligataires

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
3,500% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 2000 à 2002	0,0	125,0
4,375% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1996 à 2006	150,0	150,0
3,500% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1998 à 2007	50,0	50,0
3,750% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 2001 à 2009	100,0	100,0
Total	300,0	425,0

39 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1706,9 millions de francs. Ce montant est ventilé comme suit:

M. CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZV	-30,0	-35,6
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	317,1	324,7
Indemnités compensatoires liées au trafic combiné	110,3	98,3
Contribution liée à la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	5,5	0,0
Total	1 706,9	1 648,4

Concernant les dettes envers l'actionnaire (Confédération), nous renvoyons le lecteur à la remarque 36.

Honoraires versés au Conseil d'administration et à la Direction de l'entreprise

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction de l'entreprise:

Milliers de CHF	Part fixe	Part variable	2002 Total	Part fixe	Part variable	2001 Total
Conseil d'administration						
Président	250	0	250	250	0	250
Vice-Président	90	0	90	90	0	90
Membres (7)	420	0	420	420	0	420
Total Conseil d'administration	760	0	760	760	0	760
Direction de la SA CFF						
Président	400	120	520	400	130	530
Membres (5)	1 700	734	2 434	1 700	738	2 438
Total Direction de l'entreprise	2 100	854	2 954	2 100	868	2 968

Des honoraires variables pour un montant de 213 000 francs figuraient dans le rapport 2001 au titre d'honoraires fixes. Cela a été rectifié dans la présente annexe.

Il n'existe ni plan de participation en actions ni plan d'options. Aucun prêt n'a été octroyé aux membres du Conseil d'administration ni aux membres de la Direction du groupe.

40 Instruments financiers

Différents contrats à terme d'une contre-valeur de 278,1 millions de francs couvrent les engagements découlant des transactions US-Lease. La valeur de ces placements correspond à celle des engagements couverts.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

M CHF	Valeur contractuelles	31.12.2002		Valeur contractuelles	31.12.2001	
		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative
Contrats à terme	217,2	0,2	0,4	26,0	0,1	0,3
Total	217,2	0,2	0,4	26,0	0,1	0,3

41 Informations sur les segments

Les informations sur les segments sont ventilées sur quatre segments: voyageurs, marchandises, infrastructure et unités centrales. L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations de la page 38 sont intégrées dans les segments. En outre, le segment marchandises inclut le secteur Entretien du matériel roulant Marchandises, qui fait partie de la SA CFF sur le plan juridique.

Informations sur les segments:
voyageurs, marchandises, infrastructure, unités centrales.
 Comptes de résultat. Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

32

M CHF	Voyageurs		Marchandises		Infrastructure	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Produits d'exploitation						
Produits du trafic	1 936,8	1 850,9	1 075,8	1 151,5	604,2	705,4
Indemnités compensatoires	507,3	539,1	18,3	16,0	92,0	82,3
Produits résultant de la location d'immeubles	3,0	2,0	4,5	1,1	325,4	308,2
Produits accessoires	425,8	317,4	119,4	128,0	393,5	407,5
Autres produits	82,3	12,5	27,1	6,0	46,8	6,5
Prestations propres	119,2	94,7	69,2	67,7	345,9	373,4
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	16,2	8,7	0,0	0,0	1 290,8	1 216,7
Déductions sur les produits	-99,4	-113,6	-20,7	-71,6	6,5	-7,1
Répartition globale des unités centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des produits d'exploitation	2 991,2	2 711,9	1 293,6	1 298,7	3 105,0	3 092,9
Charges d'exploitation						
Charges de matières	-233,5	-191,6	-141,7	-115,7	-151,8	-142,9
Charges de personnel	-1 262,1	-1 154,9	-563,6	-539,4	-1 107,2	-1 076,4
Autres charges d'exploitation	-914,1	-876,5	-547,1	-618,6	-698,5	-788,8
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	-335,3	-315,3	-84,4	-82,4	-724,8	-599,4
Charges d'investissement non activées	-28,1	-6,6	-1,3	-1,5	-292,1	-260,3
Répartition globale des unités centrales	-44,8	-29,8	-27,8	-17,4	-49,2	-34,9
Total des charges d'exploitation	-2 817,8	-2 574,6	-1 365,8	-1 375,0	-3 023,6	-2 902,7
Résultat d'exploitation	173,4	137,3	-72,2	-76,3	81,4	190,2
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés						
	2,3	0,4	0,9	0,1	47,7	28,7
Produits exceptionnels	10,0	25,9	0,0	8,6	22,5	1 230,4
Charges exceptionnelles	0,0	-6,1	-2,5	0,0	-2,0	-1 263,7
Chance	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,9	-6,3
Répartition globale des unités centrales	0,0	4,3	0,0	2,6	0,0	5,1
EBIT	185,7	161,8	-73,8	-65,0	143,6	184,4
Produits financiers						
	17,5	42,8	3,7	7,6	29,0	33,7
Charges financières						
	-62,4	-115,9	-5,6	-5,0	-29,1	-75,2
Répartition globale des unités centrales						
	-31,2	-8,9	-19,6	-5,2	-34,6	-10,4
Perte/Bénéfice avant impôts	109,6	79,8	-95,4	-67,6	108,9	132,5
Charges impôts						
	-0,2	0,0	-1,1	-0,2	-1,9	-1,8
Intérêts minoritaires						
	4,3	0,6	0,3	-0,2	-0,5	-0,6
Perte/Bénéfice du groupe	113,7	80,4	-96,1	-68,0	106,5	130,1

Unités centrales		Eliminations		Total CFF	
2002	2001	2002	2001	2002	2001
0,5	0,5	-700,3	-788,6	2 917,1	2 919,7
0,0	0,0	0,0	0,0	617,6	637,4
1,1	0,7	-54,3	-49,0	279,6	263,0
343,9	316,2	-694,5	-629,1	588,0	540,0
17,7	20,8	-22,4	-20,6	151,5	25,2
4,1	40,8	10,9	0,0	549,4	576,6
0,0	0,0	0,0	0,0	1 306,9	1 225,4
-3,2	-0,5	30,6	36,9	-86,2	-155,9
127,7	82,1	-127,7	-82,1	0,0	0,0
491,7	460,6	-1 557,7	-1 532,5	6 323,9	6 031,4
-4,4	-7,4	65,1	12,6	-466,3	-445,0
-330,9 ¹	-145,1	59,1	60,6	-3 204,6	-2 855,2
-288,7	-284,8	1 310,6	1 375,2	-1 137,9	-1 193,5
-35,2	-5,6	0,0	0,0	-1 179,7	-1 002,7
-4,5	-22,9	1,5	2,0	-324,4	-289,3
0,0	0,0	121,7	82,1	0,0	0,0
-663,6	-465,8	1 558,0	1 532,3	-6 312,9	-5 785,7
-171,9	-5,2	0,3	-0,3	11,0	245,7
60,3	117,9	0,0	0,0	111,2	147,1
1,1	126,6	-10,0	-8,1	23,6	1 383,4
-12,0	-41,0	10,0	8,1	-6,5	-1 302,7
-11,4	-15,5	0,0	0,0	-17,3	-21,8
0,0	-12,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-133,8	170,8	0,3	-0,3	122,0	451,7
158,2	242,8	-68,6	-183,6	139,8	143,3
-245,6	-266,4	68,7	183,6	-274,0	-278,9
85,5	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
-135,7	171,7	0,3	-0,3	-12,2	316,1
-0,2	-0,1	0,0	0,0	-3,3	-2,1
-0,5	0,3	0,0	0,0	3,5	0,1
-136,4	171,9	0,3	-0,3	-12,0	314,1

¹ Y compris dotation de la provision RPC 16 de 183 millions de francs

Bilans.**Actifs.**

34

M CHF	Voyageurs		Marchandises		Infrastructure	
	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
Actifs circulants						
Liquidités	301,8	220,7	82,7	87,1	32,9	49,5
Titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances résultant de ventes et de prestations de services	243,2	567,3	179,5	344,3	281,2	518,7
Autres créances	493,5	1 022,7	70,0	82,8	227,3	4 602,7
Stocks et travaux en cours	84,5	68,1	39,1	45,5	142,1	114,7
Actifs de régularisation	205,3	175,2	30,3	96,8	95,7	152,6
Total des actifs circulants	1 328,2	2 054,0	401,7	656,5	779,3	5 438,2
Actifs immobilisés						
Immobilisations financières	54,7	33,7	61,7	112,0	62,4	449,7
Immobilisations corporelles	3 792,5	3 604,2	721,8	773,2	12 396,1	11 843,8
Infrastructures en construction	765,4	470,6	142,1	61,4	5 284,5	5 089,3
Immobilisations incorporelles	20,0	1,1	19,4	0,0	126,7	82,2
Total des actifs immobilisés	4 632,6	4 109,7	945,0	946,6	17 869,6	17 465,0
Total des actifs	5 960,8	6 163,7	1 346,6	1 603,1	18 648,9	22 903,2

Unités centrales		Eliminations		Total CFF	
31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
546,5	309,1	0,0	0,0	963,8	666,4
0,9	2,1	0,0	0,0	0,9	2,1
184,3	874,1	-342,5	-1 614,6	545,7	689,8
353,1	4 897,7	-904,1	-10 318,2	239,7	287,7
19,9	0,4	-27,5	-19,6	258,1	209,1
14,3	203,1	-80,9	-261,7	264,8	366,0
1 118,9	6 286,5	-1 355,1	-12 214,1	2 273,0	2 221,1
7 037,9	7 359,2	-4 066,5	-3 652,3	3 150,3	4 302,4
31,1	76,9	0,0	0,0	16 941,5	16 298,1
22,1	20,2	0,0	0,0	6 214,0	5 641,5
37,8	0,1	0,0	0,0	203,8	83,4
7 128,9	7 456,4	-4 066,5	-3 652,3	26 509,6	26 325,4
8 247,8	13 742,9	-5 421,6	-15 866,4	28 782,6	28 546,5

Bilans.

Passifs.

36

M CHF	Voyageurs		Marchandises		Infrastructure	
	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
Dettes						
Dettes financières à court terme	72,1	170,9	188,9	123,1	183,0	4 656,9
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	458,0	1 294,4	134,4	352,1	384,1	587,0
Autres dettes à court terme	38,5	66,6	25,8	25,9	17,2	30,8
Passifs de régularisation	701,7	711,2	65,3	156,1	89,0	268,2
Provisions à court terme	118,9	0,3	60,1	8,0	73,3	54,4
Total des dettes à court terme	1 389,2	2 243,4	474,4	665,2	746,6	5 597,3
Dettes financières à long terme	168,2	0,4	0,0	0,0	527,6	454,6
Autres dettes à long terme	1 511,7	1 070,4	41,2	0,0	7 898,7	7 177,4
Provisions à long terme	160,2	231,5	58,5	68,9	962,2	1 266,7
Impôts latents	0,3	0,0	0,0	0,0	1,8	1,8
Total des dettes à long terme	1 840,3	1 302,3	99,7	68,9	9 390,3	8 900,5
Total des dettes	3 229,5	3 545,7	574,1	734,1	10 136,9	14 497,8
Total des intérêts minoritaires	3,5	3,9	0,3	0,5	11,0	10,9
Capitaux propres						
Capital-actions	1 800,0	1 800,0	670,0	670,0	7 000,0	7 000,0
Réserves provenant de primes	630,2	630,2	2,2	141,1	1 011,2	1 015,7
Réserves provenant de bénéfices	183,9	103,6	196,3	125,4	383,2	248,7
Perte/Bénéfice du groupe	113,7	80,4	-96,1	-68,0	106,5	130,1
Total des capitaux propres	2 727,8	2 614,2	772,3	868,5	8 501,0	8 394,5
Total des passifs	5 960,8	6 163,7	1 346,6	1 603,1	18 648,9	22 903,2

Unités centrales		Eliminations		Total CFF	
31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2001
518,3	5 501,1	-931,0	-10 318,2	31,1	133,8
86,2	287,3	-333,6	-1 589,0	729,2	931,8
64,3	52,9	0,0	0,0	145,7	176,2
84,1	136,2	-90,5	-306,7	849,7	965,0
105,2	128,1	0,0	0,0	357,5	190,8
858,0	6 105,6	-1 355,1	-12 213,9	2 113,2	2 397,6
3 931,0	3 295,0	0,0	0,0	4 626,7	3 750,0
1 823,7	2 721,8	-3 249,6	-2 835,3	8 025,7	8 134,3
1 183,5	1 033,5	0,0	0,0	2 364,4	2 600,6
0,3	0,0	0,0	0,0	2,3	1,8
6 938,5	7 050,3	-3 249,6	-2 835,3	15 019,1	14 486,7
7 796,5	13 155,9	-4 604,7	-15 049,2	17 132,3	16 884,3
2,0	1,5	0,0	0,0	16,8	16,8
200,0	200,0	-670,0	-670,0	9 000,0	9 000,0
425,5	436,8	0,0	-147,0	2 069,1	2 076,8
-39,8	-223,2	-147,2	0,0	576,4	254,5
-136,4	171,9	0,3	-0,3	-12,0	314,1
449,3	585,5	-816,9	-817,3	11 633,5	11 645,4
8 247,8	13 742,9	-5 421,6	-15 866,4	28 782,6	28 546,5

Liste des participations du groupe.

Sociétés du groupe et sociétés associées.

38

Raison sociale	Capital- actions M	Participation CFF M	Participation CFF %	Participation CFF %	Seg	
			2002	2001		
Centrales électriques						
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF	20,00	20,00	100,00	100,00	V I
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg	CHF	80,00	72,00	90,00	90,00	V I
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau	CHF	12,00	6,60	55,00	55,00	V I
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF	16,00	8,00	50,00	50,00	E I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF	60,00	24,00	40,00	40,00	E I
Entrepôts et installations de transbordement						
Silo AG Brunnen, Brunnen	CHF	0,65	0,35	53,85	53,85	V Z
CSC Cargo Service Center Basel AG, Bâle	CHF	3,00	3,00	100,00	100,00	E I
Umschlags AG, Bâle	CHF	6,00	2,12	35,33	35,33	E Z
Terzag Terminal Zürich AG, Zurich	CHF	0,20	0,06	30,00	30,00	E I
CTG-AMT Genève-La Praille SA, Lancy	CHF	0,20	0,05	25,00	25,00	E I
Lasag Schaffhausen, Schaffhouse	CHF	2,85	0,58	20,18	20,18	E Z
Immeubles et parkings						
BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Lucerne	CHF	18,00	18,00	100,00	100,00	V I
Immobilien-gesellschaft Casa Nostra AG, Berne	CHF	0,05	0,05	100,00	100,00	V Z
Parking Simplon-Gare SA Lausanne, Lausanne	CHF	2,20	1,10	50,05	50,05	V I
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF	0,10	0,05	50,00	50,00	E I
Frigosuisse Immobilien AG, Bâle	CHF	0,26	0,11	42,31	34,62	E Z
cevanova AG, Berne	CHF	6,00	2,00	33,33	33,33	E I
Grosse Schanze AG, Berne	CHF	3,20	1,00	31,25	31,25	E I
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Lucerne	CHF	3,25	0,75	23,08	23,08	E I
I.B.O. Immobilien-gesellschaft Bahnhof Ost AG, Bâle	CHF	3,00	0,60	20,00	20,00	E I
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF	10,00	2,00	20,00	20,00	E I
Transporteurs et transitaires						
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Bâle	CHF	670,00	670,00	100,00	100,00	V G
S-Rail Europe GmbH, Singen	EUR	0,25	0,19	75,00	75,00	V G
ChemOil Logistics AG, Bâle	CHF	0,25	0,13	51,00	51,00	V G
Swiss Rail Cargo Köln GmbH, Cologne	EUR	1,50	0,77	51,00	0,00	V G
Cargo SI S.p.A., Milan	EUR	0,10	0,05	50,00	50,00	E Z
Cisalpine SA, Berne	CHF	86,00	34,57	40,20	40,20	E P
RAAlpin AG, Berne	CHF	0,30	0,12	40,00	40,00	E G
Hupac SA, Chiasso	CHF	20,00	4,77	23,85	23,85	E G
Termi SA, Chiasso	CHF	0,50	0,10	20,00	20,00	E G

Raison sociale	Capital- actions M	Participation CFF M	Participation CFF %	Participation CFF %	Seg
			2002	2001	
Chemins de fer privés et compagnies de navigation					
Schweizerische Bodensee-Schiffahrtsges. AG, Romanshorn	CHF	4,60	4,48	97,39	96,96 V P
Sensetalbahn AG, Laupen	CHF	2,89	1,89	65,47	65,47 V P
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF	45,00	45,00	100,00	60,00 V P
MThB Deutschland GmbH, Constance	EUR	0,05	0,05	100,00	0,00 V P
SBB GmbH, Lörrach	EUR	0,03	0,03	100,00	0,00 V P
Tourisme					
RailAway SA, Lucerne	CHF	0,10	0,10	100,00	70,00 V P
Rail Europe Australasia SNC, Paris	EUR	0,92	0,46	50,00	50,00 E P
Rhealys SA, Luxembourg	EUR	0,05	0,01	25,00	25,00 E P
SwissAccessGroup AG, St-Gall	CHF	0,40	0,10	25,00	25,00 E P
Divers					
SBB RE AG, Vaduz	CHF	12,50	12,50	100,00	100,00 V Z
Passaggio Rail SA, Olten	CHF	1,50	0,90	60,00	0,00 V P
RailLink AG, Berne	CHF	2,50	1,38	55,00	55,00 V P
Securitrans Public Transport Security AG, Berne	CHF	2,00	1,02	51,00	51,00 V Z
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne	CHF	5,00	5,00	100,00	100,00 E I

Saisie:

V = intégration globale

E = prise en compte selon la

méthode de mise en équivalence

Seg = Segment

G = Marchandises

I = Infrastructure

P = Voyageurs

Z = Unités centrales

Rapport du réviseur des comptes consolidés.

40

A l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les «Swiss GAAP RPC» et sont conformes à la loi suisse avec la restriction suivante:

Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de francs en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Vu les grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de francs pour les frais d'assainissement. Les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit de la restriction susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières de la provision faisant défaut.

Nous signalons par ailleurs que la participation de 100 % dans AlpTransit Gotthard AG n'a pas été imputée de manière consolidée, mais selon la méthode de mise en équivalence. En ce qui concerne cette participation, l'influence de la Confédération prédomine en raison d'un accord spécial conclu entre la Confédération suisse et les CFF. Le critère de la direction uniforme n'est pas rempli.

Berne, le 18 mars 2003

Ernst & Young SA

Bruno Chiomento

Certified Public Accountant
(Responsable du mandat)

Rudolf Mahnig

Expert-comptable diplômé

Compte de résultat SA CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M CHF	Annexe	2002	2001
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 106,3	2 111,5
Indemnités compensatoires	2	593,6	618,8
Produits résultant de la location d'immeubles	3	282,4	267,2
Produits accessoires	4	778,5	693,8
Autres produits	5	80,1	55,8
Prestations propres	6	548,0	576,6
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	7	1 306,9	1 225,4
Déductions sur les produits	8	-65,3	-84,1
Total produits d'exploitation		5 630,5	5 465,0
Charges d'exploitation			
Charges de matières	9	-433,8	-419,8
Charges de personnel	10	-2 488,7	-2 405,7
Autres charges d'exploitation	11	-1 084,5	-1 158,5
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	12	-1 227,6	-903,5
Charges d'investissement non activées	13	-322,9	-287,0
Total charges d'exploitation		-5 557,5	-5 174,5
Résultat d'exploitation avant dotation de la provision RPC 16		73,0	290,5
Engagements de prévoyance RPC 16	14	-183,0	0,0
Résultat d'exploitation après dotation de la provision RPC 16		-110,0	290,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	15	112,9	146,7
Produits exceptionnels	16	82,6	1 325,8
Charges exceptionnelles	17	-4,0	-1 304,8
Chance ¹	18	-17,3	-21,8
EBIT		64,2	436,4
Produits financiers	19	155,9	141,6
Charges financières	20	-238,5	-253,9
Perte/Bénéfice avant impôts		-18,3	324,1
Charges d'impôts	21	0,0	0,0
Perte/Bénéfice de l'exercice	22	-18,3	324,1

¹ Figurait dans les charges exceptionnelles en 2001

L'annexe est un élément constitutif des comptes annuels

Bilan SA CFF.

Actifs.

42

M CHF	Annexe	31.12.2002	31.12.2001
Actifs circulants			
Liquidités		835,9	541,3
Titres		0,6	1,3
Créances résultant de ventes et de prestations de services	23	478,7	885,2
Autres créances		232,2	246,6
Stocks et travaux en cours	24	259,3	215,4
Actifs de régularisation		239,3	297,6
Total actifs circulants		2 046,0	2 187,4
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	25	4 022,8	5 179,1
Immobilisations corporelles	26	15 568,5	14 976,8
Infrastructures en construction	26	5 929,3	5 582,2
Immobilisations incorporelles	27	168,0	73,6
Total actifs immobilisés		25 688,6	25 811,7
Total actifs		27 734,6	27 999,1

L'annexe est un élément constitutif des comptes annuels

Passifs.

M CHF	Annexe	31.12.2002	31.12.2001
Dettes			
Dettes financières à court terme		3,1	43,9
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	28	674,3	1 059,0
Autres dettes à court terme		119,8	152,6
Passifs de régularisation	29	782,9	851,7
Provisions à court terme	32	298,2	183,3
Total dettes à court terme		1 878,3	2 290,5
Dettes financières à long terme	30	3 931,0	3 295,0
Autres dettes à long terme	31	8 049,5	8 231,0
Provisions à long terme	32	2 303,5	2 592,0
Total dettes à long terme		14 284,0	14 118,0
Total dettes		16 162,3	16 408,5
Capitaux propres			
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves légales			
- Réserves légales générales		2 000,0	2 000,0
Bénéfice résultant du bilan	33		
- Bénéfice reporté		590,6	266,5
- Perte/Bénéfice de l'exercice		-18,3	324,1
Total capitaux propres		11 572,3	11 590,6
Total passifs		27 734,6	27 999,1

Tableau de financement SA CFF.

44

M CHF	2002	2001
Perte/Bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles ¹	0,0	62,5
Amortissements sur les actifs immobilisés	1 227,6	903,5
Charges d'investissement non activées	322,9	287,2
Variation des provisions à long terme	-39,5	-109,7
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-112,8	-146,7
Prestations propres activées	-548,0	-388,8
Cash flow	831,9	932,1
Variation des titres	0,7	0,9
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	406,5	-315,8
Variation des stocks et travaux en cours	-43,9	7,1
Variation des autres actifs circulants	276,8	-132,7
Variation des dettes à court terme	-347,8	272,0
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	1 124,2	763,6
Achat d'immobilisations financières	-268,6	-269,7
Vente d'immobilisations financières	239,8	255,7
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-2 125,1	-2 230,1
Désinvestissements immobilisations corporelles	103,1	301,3
Investissements immobilisations incorporelles	-16,8	0,0
Flux de fonds relatifs aux investissements	-2 067,6	-1 942,8
Variation des dettes financières à court terme	-40,8	20,7
Variation des dettes financières à long terme	610,3	-299,0
Variation des autres dettes à long terme	668,5	646,7
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	1 238,0	368,4
Variation des flux	294,5	-810,8
Liquidités au 1 ^{er} janvier	541,3	1 352,1
Liquidités au 31 décembre	835,9	541,3
Variation des liquidités	294,6	-810,8

¹ Inscrit sous les amortissements sur actifs immobilisés

Annexe aux comptes annuels 2002.

Remarques concernant les comptes annuels.

0 Généralités

45

Engagements de prévoyance. Les RPC 16 régissent la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elles obligent donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par les RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

Assainissement du secteur de l'énergie. En 2001, le secteur de l'énergie avait été assaini dans le cadre du désendettement de la SA CFF au 1^{er} janvier 1999 et de la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. La stratégie suivante avait été décidée en concertation avec la Confédération:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production de courant de traction (16 ²/₃ Hz) et optimisation de l'exploitation dans ce domaine;
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50 Hz).

La Confédération a assaini ce secteur en tenant compte des produits des ventes escomptés et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction. Conformément à la stratégie arrêtée, les participations dans les centrales nucléaires de Leibstadt et de Gösgen-Däniken ainsi que dans Electra-Massa AG, à Naters, ont été liquidées en 2001. En 2002, la participation dans ENAG (Energiefinanzierungs AG, Schwyz) a également été vendue. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit couvrir la différence entre les coûts de production d'énergie effectifs et le prix du marché pendant les quelque trente années à venir.

Atteintes à l'environnement. Une expertise externe a déterminé pour la SA CFF la nécessité de constituer une provision de 393 millions de francs au 1^{er} janvier 1999 au titre des atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais de comptabiliser dans un premier temps 110 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. Après la dissolution complète de cette provision, les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre des conventions sur les prestations.

1 Produits du trafic

M CHF	2002	2001
Trafic voyageurs	1 799,2	1 713,4
Trafic marchandises	0,7	1,0
Prestations ferroviaires	148,7	202,0
Infrastructure	157,7	195,1
Produits du trafic	2 106,3	2 111,5

Les produits du trafic ont atteint pratiquement le même niveau qu'en 2001, soit 2,1 milliards de francs. Le produit du trafic voyageurs est en hausse d'environ 5% à 1,8 milliard de francs. Le nombre de voyageurs transportés a progressé de 5,3%, en grande partie grâce aux quelque 3,5 millions de visiteurs d'Expo.02 acheminés en train. En 2002, les prestations ferroviaires vendues aux tiers et aux sociétés du groupe ont diminué. Le repli des prestations fournies dans le domaine de l'infrastructure s'explique principalement par la diminution des sillons vendus à CFF Cargo SA, qui a transporté moins de marchandises en raison de la morosité conjoncturelle qui sévit en Europe et des interruptions du trafic sur l'axe Nord-Sud.

2 Indemnités compensatoires

M CHF	2002	2001
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	313,4	322,8
Cantons	188,1	211,3
Contributions de tiers	0,1	2,4
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	501,6	536,5
Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises pour le trafic combiné	32,7	37,4
./.. écart avec l'exercice 2000	0,0	-17,0
pour les autres trafics marchandises	59,3	61,9
Total des subventions concernant le prix des sillons	92,0	82,3
Indemnités compensatoires	593,6	618,8

Dans le trafic voyageurs régional, les trains-kilomètres ont augmenté d'environ 1,5 million par rapport à 2001, tandis que les indemnités compensatoires ont diminué de 4,9 millions de francs, compte tenu de la nouvelle manière de comptabiliser la participation à raison des avantages pour la Communauté de transports zurichoise (voir ci-dessous). Ainsi, les indemnités compensatoires par train-kilomètre se sont repliées de 9,95 francs en 2001 à 9,60 francs en 2002.

La Confédération a versé une indemnité compensatoire supplémentaire de 0,2 million de francs pour le trafic voyageurs régional, afin de couvrir les coûts liés au transport accompagné des véhicules à moteur pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard.

En 2002, la pratique concernant la comptabilisation des indemnités compensatoires versées par la Confédération en faveur de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) a été modifiée, en application d'une directive de l'Office fédéral des transports (OFT). Auparavant, les subventions allouées à la ZVV étaient directement déduites des prestations de la Confédération destinées aux infrastructures (voir remarque 7). Cette modification entraîne une diminution des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional. Pour l'exercice 2002, la part ZVV s'élève à 30 millions de francs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les revenus issus de la location des immeubles du portefeuille immobilier des CFF.

4 Produits accessoires

M CHF	2002	2001
Personnel détaché	4,7	4,4
Prestations de services	152,0	187,2
Travaux de maintenance et d'entretien	171,8	139,4
Produits résultant de la location	50,3	16,9
Ventes d'énergie	53,5	89,7
Opérations de change	41,9	50,6
Commissions	106,8	84,1
Matériel et imprimés	42,4	21,1
Participations financières	76,9	40,5
Autres produits accessoires	78,2	59,9
Produits accessoires	778,5	693,8

La hausse des produits accessoires est due non seulement à l'évolution de l'activité normale, mais aussi et surtout à divers facteurs exceptionnels, notamment aux prestations supplémentaires fournies durant Expo.02 (prestations de services, maintenance, commissions, imprimés et autres produits accessoires).

Le décompte des voitures étant désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute, les produits résultant de la location ont augmenté. En contrepartie, les charges de véhicules ont augmenté du même montant (voir remarque 11).

L'aliénation de participations dans des compagnies d'électricité a entraîné une diminution de la quantité d'énergie produite et par conséquent de l'énergie excédentaire pouvant être vendue.

L'accroissement des participations financières résulte de l'augmentation des taxes perçues auprès des voyageurs sans titre de transport valable et des participations aux frais de publicité et de marketing liés à la vente des abonnements généraux et demi-tarif.

5 Autres produits

Les autres produits englobent notamment la facturation des prestations du groupe en faveur de CFF Cargo SA. C'est aussi par le biais de ce poste que les provisions constituées pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché sont dissoutes.

6 Prestations propres

M CHF	2002	2001
Investissements	343,9	388,8
Etablissement de stocks	204,1	187,8
Prestations propres	548,0	576,6

48

La diminution des investissements s'explique par un volume moins important de prestations propres dans le cadre de la réalisation de la 1^{re} étape de Rail 2000. En revanche, Expo.02 a exigé la fourniture de prestations supplémentaires dans le domaine du service du matériel roulant, ce que reflète la progression des prestations propres pour l'établissement de stocks.

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZVV	0,0	-35,6
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	2,9	0,0
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 306,9	1 225,4

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements et les investissements non activés concernant les infrastructures existantes et les nouvelles infrastructures. Leur montant a crû de 33 millions de francs en raison de l'ampleur des investissements (notamment Rail 2000). Les contributions à l'exploitation de l'infrastructure, destinées à l'entretien courant et à l'exploitation de l'infrastructure, ont également augmenté.

Pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard, les CFF ont exploité la chaussée roulante entre Brunnen SZ et Lugano ainsi que le ferroutage entre Göschenen et Airolo. La Confédération a compensé les frais non couverts liés à cette offre (2,9 millions de francs) par une contribution à fonds perdu pour les coûts non activés engendrés par l'adaptation des installations de chargement des voitures (2,2 millions) et par l'exploitation du ferroutage (0,7 million). Elle a également versé une contribution de 0,2 million de francs au titre des prestations du personnel (voir remarque 2).

Les véhicules moteurs du service des travaux devront également être équipés du système de contrôle-commande ERTMS (European Rail Traffic Management System) qu'il est prévu d'installer sur les nouveaux tronçons. La Confédération a versé une contribution non remboursable de 15,2 millions de francs (TVA déduite) à ce titre, sur la base de la convention de financement conclue conformément à l'art. 56 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF).

Les prestations de la Confédération englobent les contributions à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV). Cette somme n'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, elle est reversée directement à la ZVV. Dorénavant, les paiements à la ZVV seront comptabilisés par le biais des indemnités compensatoires versées par les cantons, comme le demande l'Office fédéral des transports (OFT) (voir remarque 2).

8 Déductions sur les produits

La diminution des déductions sur les produits se justifie par la baisse du solde des bénéfiques et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

La hausse des charges de matières est due au besoin accru de pièces de rechange induit par les transports effectués dans le cadre d'Expo.02 ainsi qu'à l'utilisation de pièces détachées plus complexes et plus chères pour le nouveau parc de véhicules ICN et IC2000 – en particulier le matériel destiné aux véhicules moteurs, aux voitures et aux machines.

10 Charges de personnel

M CHF	2002	2001
Charges de personnel (salaires)	2 107,5	2 091,2
Charges sociales	301,4	265,6
Autres charges de personnel	79,8	48,9
Charges de personnel	2 488,7	2 405,7

Les charges salariales ont augmenté de 16,3 millions de francs par rapport à 2001. L'effectif n'ayant pratiquement pas changé, cette hausse est due pour l'essentiel aux augmentations de salaire consenties en 2002 et à l'indemnisation des prestations supplémentaires fournies par le personnel durant Expo.02.

L'accroissement des charges sociales est imputable à l'augmentation des contributions à la prévoyance professionnelle en raison des cotisations pour augmentation de gain, à des retraites administratives et à des rachats dans la Caisse de pensions en 2002.

Début 2002, le domaine de l'apprentissage a été transféré dans la communauté de formation «login» mise sur pied par les CFF et le BLS: tous les apprentis suivant une formation reconnue par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ont été transférés dans cette communauté. Les coûts liés à «login» sont inclus dans les autres charges de personnel. Ce poste englobe aussi les loyers pour le personnel auxiliaire engagé pendant Expo.02 ainsi que le bonus pour l'Exposition nationale versé sous forme de chèques Reka au personnel des CFF.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF	2002	2001
Loyer pour immobilisations corporelles	23,1	17,3
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	196,4	176,3
Charges de véhicules	62,9	37,2
Assurances-choses, droits, taxes	55,6	53,4
Charges d'énergie, évacuation des déchets	181,9	229,1
Charges d'administration et d'informatique	211,8	216,3
Dépenses publicitaires	52,8	43,1
Autres charges d'exploitation	21,5	102,5
Charges pour prestations d'exploitation	232,8	225,7
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires	45,7	57,6
Autres charges d'exploitation	1 084,5	1 158,5

La baisse des autres charges d'exploitation s'explique en partie par la modification du principe de comptabilisation concernant la valeur comptable résiduelle issue de l'aliénation d'actifs immobilisés. Dorénavant, celle-ci ne sera plus inscrite dans les autres charges d'exploitation, mais dans les amortissements (voir remarque 12).

La sollicitation accrue du matériel roulant pendant Expo.02 a nécessité des travaux de maintenance supplémentaires qui ont engendré une augmentation des prestations fournies par des tiers.

Les charges de véhicules, qui incluent désormais la valeur brute du décompte des voitures, se sont accrues. En contrepartie, les produits résultant de la location ont aussi augmenté (voir remarque 4).

50

La diminution des quantités d'énergie achetée et donc des coûts d'approvisionnement, par suite de l'aliénation des participations dans les compagnies d'électricité, s'est traduite par un repli des charges d'énergie. En contrepartie, les ventes d'énergie ont aussi baissé (voir remarque 4).

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la SA CFF applique une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires encaissées. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements

M CHF	2002	2001
Dépréciations sur participations	168,4	9,2
Amortissements sur immobilisations corporelles	943,1	892,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles	42,6	1,4
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	73,5	0,0
Amortissements	1 227,6	903,5

Les dépréciations sur participations comprennent la correction de valeur sur les participations dans CFF Cargo SA (156 millions de francs) et RailLink SA (2 millions) ainsi que le relèvement de la correction de valeur sur les prêts accordés aux coopératives d'habitation des cheminots (9,5 millions).

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles reflète la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans le cadre de Rail 2000 et par les achats de nouveau matériel roulant.

Pendant l'exercice sous revue, les logiciels ont été transférés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles, entraînant un accroissement notable des amortissements sur immobilisations incorporelles.

En 2001, l'amortissement sur les valeurs comptables résiduelles issues de l'aliénation d'actifs immobilisés était comptabilisé dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

13 Charges d'investissement non activées

L'accroissement des charges d'investissement non activées traduit l'accélération de la procédure de décompte final des projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La provision RPC 16 a dû être augmentée de 183 millions de francs à charge du compte de résultat en raison de la forte augmentation du découvert de la Caisse de pensions induite par la morosité des marchés financiers (voir remarque 0 et remarque 34 des comptes du groupe, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Ces bénéfices sont issus de l'aliénation de participations, en particulier d'une nouvelle tranche de la participation dans TDC Switzerland AG, et de la vente d'immobilisations corporelles.

16 Produits exceptionnels

M CHF	2002	2001
Dissolution des provisions pour joint-venture	0,0	42,0
Dissolution des provisions pour la création de CFF Cargo SA	59,0	0,0
Assainissement du secteur de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	0,0	1 199,7
Autres produits exceptionnels	23,6	84,1
Produits exceptionnels	82,6	1 325,8

Les provisions de 59 millions de francs constituées au titre de la création de CFF Cargo SA ne sont plus nécessaires à l'exploitation et ont pu être dissoutes. La valeur de la participation dans CFF Cargo SA a été corrigée de 156 millions de francs selon la méthode de mise en équivalence (voir remarque 12).

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

17 Charges exceptionnelles

M CHF	2002	2001
Assainissement du secteur de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	0,0	1 199,7
Autres charges exceptionnelles	4,0	105,1
Charges exceptionnelles	4,0	1 304,8

Les charges exceptionnelles élevées de l'exercice précédent, dues au report des coûts liés à l'assainissement du secteur de l'énergie depuis le bilan d'ouverture, étaient compensées par un produit exceptionnel de même ampleur, annulant ainsi leur incidence sur le compte de résultat.

18 Chance

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration du personnel dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration. La baisse de ces charges s'explique par la diminution du nombre de personnes concernées.

19 Produits financiers

M CHF	2002	2001
Tiers	90,0	69,6
Sociétés du groupe	21,2	10,5
Sociétés associées	12,1	24,0
Actionnaire	3,0	13,9
Autres produits financiers	29,6	23,6
Produits financiers	155,9	141,6

20 Charges financières

M CHF	2002	2001
Tiers	167,8	146,9
Sociétés du groupe	1,5	1,4
Sociétés associées	0,0	0,4
Actionnaire	51,6	95,9
Autres charges financières	17,6	9,3
Charges financières	238,5	253,9

Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers Eurofima. L'augmentation résulte de la souscription de nouveaux prêts et leasings.

La diminution progressive de la dette envers la Confédération, contractée pour financer le déficit existant depuis la création de la Caisse de pensions des CFF, se traduit par une réduction des charges financières envers l'actionnaire (Confédération).

21 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.

22 Perte/Bénéfice de l'exercice

M CHF	2002	2001
Bénéfice résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires selon l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	82,4	132,7
– Trafic voyageurs régional	3,6	10,5
Perte/Bénéfice résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	-104,3	180,9
Perte/Bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1

23 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	408,4	505,1
– envers des sociétés du groupe	91,5	384,6
– envers des sociétés associées	7,0	27,4
Corrections de valeur	-28,2	-31,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	478,7	885,2

La diminution des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des tiers reflète l'intensification de la gestion des débiteurs. Le repli des créances envers des sociétés du groupe est dû à la compensation périodique des paiements.

24 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Stocks	424,3	370,6
Travaux en cours	30,6	24,8
Corrections de valeur	-195,6	-180,0
Stocks et travaux en cours	259,3	215,4

Les stocks et travaux en cours ont augmenté principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant. Le relèvement des corrections de valeurs est dû aux réévaluations de l'augmentation des stocks.

25 Immobilisations financières

M CHF	Titres à long terme	Participations	Créances à long terme envers des tiers	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	Créances à long terme envers des sociétés associées	Créances à long terme envers l'actionnaire	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2002	533,5	1 105,5	601,7	10,9	414,9	2 606,8	5 273,3
Augmentation	86,2	69,8	46,1	93,3	0,0	0,0	295,4
Diminution	0,0	-49,5	-22,3	-3,5	-365,0	-850,0	-1 290,2
Etat au 31.12.2002	619,7	1 125,9	625,5	100,7	49,9	1 756,8	4 278,5
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2002	0,0	-60,6	-32,1	-1,5	0,0	0,0	-94,2
Augmentation	0,0	-158,9	-9,5	0,0	0,0	0,0	-168,4
Diminution	0,0	5,4	0,0	1,5	0,0	0,0	6,9
Etat au 31.12.2002	0,0	-214,1	-41,6	0,0	0,0	0,0	-255,7
Valeur comptable nette							
au 31.12.2002	619,7	911,7	583,9	100,7	49,9	1 756,8	4 022,8

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due au réinvestissement du produit des titres, en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

L'augmentation de 69,8 millions de francs des participations comprend l'augmentation de capital de Turbo AG, l'achat de la participation dans Passaggio Rail SA et l'échange d'actions de RailAway SA. La diminution recouvre la vente d'une partie de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que l'aliénation de participations dans les ports francs de Zurich et de Bâle. En outre, la participation dans la compagnie d'électricité ENAG a été liquidée dans le cadre de l'assainissement du secteur de l'énergie.

Le repli de 365 millions de francs des créances à long terme envers des sociétés associées comprend la créance envers ENAG, qui s'est éteinte avec la vente de la participation.

Les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué conformément au plan de financement convenu en 1999 avec la Confédération, lors de la création de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 31).

26 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Véhicules (contrats de leasing compris)	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains	Bâtiments	Total immo- bilisations corporelles	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2002	7 616,8	11 252,3	4 014,1	1 430,1	3 190,7	27 504,0	6 626,1	34 130,1
Investissements	76,2	31,1	11,8	21,7	2,7	143,5	2 483,4	2 626,9
Transferts des infrastructures en construction vers les immob. corp.	326,0	936,0	213,2	5,8	106,7	1 587,6	-1 587,6	0,0
Créance d'investissements	-1,0	-76,5	-14,6	-0,1	-7,9	-100,0	0,0	-100,0
Diminution des immobilisations	-93,9	-330,7	-320,5	-13,1	-77,7	-835,9	-433,2	-1 269,2
Transferts	0,0	58,7	-236,3	0,0	0,0	-177,6	-13,8	-191,3
Etat au 31.12.2002	7 924,2	11 871,0	3 667,6	1 444,4	3 214,5	28 121,7	7 074,9	35 196,5
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2002	-4 070,7	-3 865,3	-3 069,9	-22,1	-1 499,2	-12 527,2	-1 043,9	-13 571,2
Augmentation	-276,6	-358,8	-97,5	0,0	-56,2	-789,1	-154,1	-943,1
Diminution	90,5	277,6	283,6	0,3	58,0	710,0	52,4	762,4
Transferts	0,0	-58,7	111,9	0,0	0,0	53,1	0,0	53,1
Etat au 31.12.2002	-4 256,8	-4 005,3	-2 771,8	-21,8	-1 497,3	-12 553,2	-1 145,6	-13 698,8
dont contrats de leasing	-587,6					-587,6		-587,6
Valeur comptable								
nette au 31.12.2002	3 667,4	7 865,7	895,7	1 422,5	1 717,2	15 568,5	5 929,3	21 497,8
dont contrats de leasing	1 404,5					1 404,5		1 404,5

Les logiciels, comptabilisés jusqu'à présent dans les immobilisations corporelles, figurent désormais sous les immobilisations incorporelles.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable servant à financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 22 millions de francs (2001: 16,7 millions).

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation.

27 Immobilisations incorporelles

M CHF	Droits	Logiciels	Total
Coût d'acquisition			
Etat au 1.1.2002	87,8	0,0	87,8
Augmentation	0,0	16,8	16,8
Diminution	0,0	-19,5	-19,5
Transferts	13,8	177,6	191,3
Etat au 31.12.2002	101,6	174,8	276,4
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.2002	-14,1	0,0	-14,1
Augmentation	-1,7	-40,8	-42,6
Diminution	0,0	1,4	1,4
Transferts	0,0	-53,2	-53,1
Etat au 31.12.2002	-15,8	-92,5	-108,4
Valeur comptable nette au 31.12.2002	85,8	82,3	168,0

La progression des immobilisations incorporelles est due essentiellement à l'intégration des logiciels, comptabilisés jusqu'à présent dans les immobilisations corporelles.

28 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
- envers des tiers	649,6	875,8
- envers des sociétés du groupe	21,5	183,2
- envers des sociétés associées	3,2	0,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	674,3	1 059,0

Les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également des dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers à hauteur de 165 millions de francs.

Le repli des dettes envers des sociétés du groupe est dû aux compensations périodiques (voir remarque 22).

29 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Titres de transport	341,4	298,6
Charges financières	34,3	43,8
Vacances et heures supplémentaires	0,0	132,6
Autres	407,2	376,7
Passifs de régularisation	782,9	851,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif, les RailBons et les abonnements de parcours. L'augmentation des régularisations est due au lancement de l'abonnement demi-tarif valable 3 ans et à la progression des abonnements généraux. La régularisation ne porte pas sur les titres de transport individuels.

Les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires sont à présent comptabilisés dans les provisions à court terme (voir remarque 32).

30 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires	32,8	34,5
Dettes résultant de contrats de leasing	2 527,9	1 888,8
Caisse du personnel	1 370,3	1 371,7
Dettes financières à long terme	3 931,0	3 295,0

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par Eurofima.

L'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due, d'une part, à la souscription d'un leasing financier (550 millions de francs) pour l'acquisition de nouveaux trains pendulaires et, d'autre part, à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

31 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts à long terme à des tiers	11,8	12,5
Dettes envers des sociétés du groupe	52,4	103,2
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 985,3	8 115,3
Autres dettes à long terme	8 049,5	8 231,0

Pendant l'exercice sous revue, la SA CFF a obtenu des prêts supplémentaires de la Confédération pour un montant global de 720 millions de francs, à savoir 662 millions pour la réalisation du projet Rail 2000 et 58 millions pour couvrir les besoins de base concernant les investissements dans le domaine de l'infrastructure. Par ailleurs, conformément au plan de financement conclu lors de la création de la Caisse de pensions des CFF, les dettes envers la Confédération ont diminué de 850 millions de francs. Les comptes du groupe comportent une liste détaillée des dettes envers l'actionnaire (voir remarque 36).

Endettement net

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes financières à court terme	3,1	43,9
Dettes financières à long terme	3 931,0	3 295,0
Autres dettes à long terme	8 049,5	8 231,0
Total dettes financières	11 983,6	11 569,9
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 456,2	-1 075,8
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-1 756,8	-2 606,8
Endettement net	8 770,6	7 887,3
Variation par rapport à l'exercice précédent	883,3	-874,4

L'endettement net de la SA CFF s'est accru de 883,3 millions de francs en 2002. Cette hausse est due pour l'essentiel aux fonds levés auprès de la Confédération (720 millions de francs) dont il a été question précédemment. Les fonds issus des nouveaux contrats de leasing (voir remarque 30) sont encore en grande partie inscrits dans les liquidités et ne se répercutent donc pas encore entièrement sur l'endettement net.

32 Provisions

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Provisions à court terme	298,2	183,3
Provisions à long terme	2 303,5	2 592,0
Provisions	2 601,7	2 775,3

M CHF	Engagements de prévoyance RPC 16	Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	Atteintes à l'environnement	Assainissement du secteur de l'énergie	Vacances/Heures supplémentaires	Autres provisions	Total
Etat au 1.1.2002	650,0	329,5	104,9	958,3	0,0	732,5	2 775,3
Constitution (nette)	183,0	0,0	0,0	0,0	2,5	35,2	220,7
Utilisation	0,0	-88,9	-8,9	-270,6	-2,8	-140,5	-511,8
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	137,7	-20,2	117,5
Situation au 31.12.2002	833,0	240,6	96,0	687,7	137,4	607,0	2 601,7

Les comptes du groupe fournissent de plus amples informations au sujet des provisions pour les engagements de prévoyance RPC 16. Les provisions de 833 millions de francs inscrites au bilan de la SA CFF sont identiques à celles constituées à ce titre dans les comptes du groupe (voir remarque 0).

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 88,9 millions de francs pour l'année 2002.

Les opérations de dépollution se sont poursuivies et 8,9 millions de francs ont été prélevés sur les provisions pour financer les mesures prises en 2002. La remarque 0 fournit de plus amples informations au sujet des atteintes à l'environnement.

Suite à la vente de la participation dans ENAG (Energiefinanzierungs AG, Schwyz; production de courant industriel 50 Hz), la provision constituée à ce titre a pu être liquidée. La provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché a également été dissoute. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit servir à compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché des entreprises produisant du courant de traction (16 ²/₃ Hz).

Jusqu'à présent, les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires étaient comptabilisés dans les passifs de régularisation (voir remarque 29).

Les autres provisions contiennent essentiellement des provisions pour l'entretien du matériel roulant, des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles, des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

33 Bénéfice résultant du bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Bénéfice reporté		
affecté selon l'art. 64 LCdF	446,7	303,5
non affecté selon l'art. 64 LCdF	143,9	-37,0
Total bénéfice reporté	590,6	266,5
Perte/Bénéfice de l'exercice		
affecté selon l'art. 64 LCdF	86,0	143,2
non affecté selon l'art. 64 LCdF	-104,3	180,9
Total perte/bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1
Total bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	572,3	590,6

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 572,3 millions de francs. Il se compose de la perte de l'exercice courant, soit 18,3 millions de francs, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 590,6 millions de francs. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les chemins de fer, il englobe une réserve à hauteur de 532,8 millions de francs.

34 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

34.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Cautionnements et garanties	332,2	127,4
Clauses de responsabilité statutaires	130,0	130,0
Obligations irrévocables d'achat et de financement	15,7	1,1
Engagements résultant du capital social non libéré	147,3	147,3
Total	625,2	405,8

La SA CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

34.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

34.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes à court terme	0,0	0,5
Total	0,0	0,5

34.4 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Total	69,0	66,0

La SA CFF a externalisé une grande partie des prestations informatiques (centre de calcul, matériel, logiciels, maintenance et réparation) pour les confier à des tiers.

34.5 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des sociétés du groupe et des sociétés associées (page 38 de l'annexe aux comptes du groupe).

35 Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun

Proposition d'utilisation du bénéfice.

60

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 2002 comme suit:

M CHF	2002	2001
Perte/Bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1
Bénéfice reporté	590,6	266,5
Bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	572,3	590,6
Affectation du bénéfice de l'exercice 1999 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-78,4	
- Trafic voyageurs	-17,6	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2000 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-162,1	
- Trafic voyageurs	-45,4	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2001 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-132,7	
- Trafic voyageurs	-10,5	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2002 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-82,4	
- Trafic voyageurs	-3,6	
Bénéfice disponible résultant du bilan	39,6	590,6
Report à compte nouveau	39,6	590,6

Rapport de l'organe de révision.

A l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne.

61

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les «Swiss GAAP RPC» et sont, ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan, conformes à la loi suisse et aux statuts avec la restriction suivante:

Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de francs en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Vu les grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de francs pour les frais d'assainissement. Les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit de la restriction susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières de la provision faisant défaut.

De plus nous voulons porter votre attention sur la lettre du 17 mars 2003 dans laquelle l'Office fédéral des transports (OFT), en tant qu'autorité de surveillance au sens de l'art. 70 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), a approuvé les comptes annuels 2002 avec la restriction suivante: «La comptabilité analytique (compte des coûts d'exploitation et compte des prestations) dans le domaine du trafic voyageurs ne correspond pas encore aux exigences de l'ordonnance sur la comptabilité (ORCO). Le résultat 2002 de 3,6 millions de francs recalculé au niveau du trafic voyageurs régional sera approuvé pour la comptabilisation du résultat selon l'art. 64 de la LCdF».

Berne, le 18 mars 2003
Ernst & Young SA

Bruno Chiomento
Certified Public Accountant
(Responsable du mandat)

Rudolf Mahnig
Expert-comptable diplômé

SA CFF
Communication
Hochschulstrasse 6
CH-3000 Berne 65
Téléphone 0512 20 41 11
www.cff.ch
railinfo@sbb.ch